

# ***REGLEMENT***

## **ARTICLE 1 : COURSE**

La 6<sup>ème</sup> édition des **12 Km Nature de Carrières-sous-Poissy** est organisée par les associations FLEP, Libre Aventure, Carrières Athlé et le service des Sports de la ville de Carrières-sous-Poissy.

Elle a lieu le **Dimanche 8 Mars 2015 au Complexe sportif Alsace** avec un départ à 10h00. Elle répond au règlement des courses hors stade et fait partie du Challenge des Yvelines (Route) ainsi que celui de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine.

## **ARTICLE 2 : ORGANISATION**

Le départ se fait à 10h00 avec environ 300 mètres sur route (fermée à la circulation) suivis de trois fois le parcours plat en plaine et retour au complexe sportif sur une distance totale de 12 Km environ, avec ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée.

Le classement est informatisé. Une puce sera remise à chaque coureur avec le dossard. Elle sera à restituer à l'arrivée, ou en cas d'abandon, aux organisateurs (envoi postal possible à Bernard LOUCHE 2, rue de la Butte des Groux 78570 Chanteloup-les-Vignes). Toute puce non restituée sera facturée 10€ au concurrent.

## **ARTICLE 3 : PARTICIPATION**

L'épreuve est ouverte aux hommes et femmes à partir de 16 ans, licencié(e)s ou non, dans les catégories cadet, junior, espoir, sénior et vétéran 1, 2, 3, 4.

Les accompagnateurs à vélo, les chiens et les bâtons sont interdits, pour raison de sécurité.

Le classement est individuel par catégorie et par équipe au scratch.

Un lot est distribué à chaque participant. Des coupes ou des trophées sont remis :

- aux 3 premiers hommes au scratch ;
- aux 3 premières femmes au scratch ;
- aux 3 premières équipes sur 5 athlètes (Club affilié FFA ou autre fédération agréée) ;
- aux premiers de chaque catégorie, suivant le nombre de classés dans la catégorie et hors coureurs récompensés au scratch.

## **ARTICLE 4 : INSCRIPTION**

L'inscription se fait jusqu'au 3 Mars 2015 par Internet (<http://www.49degres.com/Inscription/826.6eme-edition-des-12-km-de-Carrieres-sous-Poissy.html>) en joignant un scan du certificat médical ou de la licence, le règlement s'effectuant par carte bancaire (frais pris en charge par l'organisateur). Elle peut se faire jusqu'au 3 Mars 2015 par courrier en joignant le bulletin d'inscription (téléchargeable sur le site : <http://leflep.free.fr>), un certificat médical ou la photocopie de licence ainsi que le règlement par chèque à l'ordre du FLEP à l'adresse suivante : Bernard LOUCHE (FLEP) 2, rue de la Butte des Groux 78570 Chanteloup-les-Vignes.

Il est possible de s'inscrire sur place le jour de la course, muni de la licence ou d'un certificat d'aptitude à la course à pied en compétition datant de moins d'un an, dans la limite de 500 coureurs au total sur la compétition. La clôture des inscriptions se fait ½ heure avant le départ de la course ; les dossards non récupérés à ce moment pourront être donnés par les organisateurs à des coureurs en liste d'attente sans compensation au coureur absent.

Le prix de l'engagement est de 7€ à régler avant le 3 Mars 2015 ou de 10€ sur place.

## **ARTICLE 5 : DOSSARD**

Le dossard est à retirer sur place le jour de la course à partir de 8h30. Tout concurrent doit être porteur du dossard fourni bien visible sur le devant du maillot, et de la puce électronique.

## **ARTICLE 6 : SÉCURITÉ**

La couverture médicale pendant la course est assurée par AB Santé.

Des commissaires de course sont présents au départ, au point de ravitaillement ainsi qu'à l'entrée du complexe sportif. Des suiveurs VTT circulent sur le parcours nature et il y a une assistance téléphonique au PC Course.

## **ARTICLE 7 : RÉSULTATS**

Les résultats sont diffusés sur le site Internet <http://leflep.free.fr> à compter du lundi 9 Mars 2015 en fin de journée et adressés aux instances fédérales.

## **ARTICLE 8 : COMMODITÉS**

Sont prévus à proximité du complexe sportif Alsace un parking et dans l'enceinte du complexe, des vestiaires, des toilettes, une consigne, des douches et un point buvette ravitaillement.

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITES**

Tout participant s'engage à :

- accomplir la distance prévue par l'organisation dans le respect des indications des services de sécurité ;
- prendre le départ dans un esprit sportif et loyal ;
- s'être assuré auprès de son médecin qu'il ne présente pas de contre contre-indication à la participation à ce type d'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique et peuvent stopper un participant en mauvaise condition apparente.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse ou de vol.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, s'ils l'ont souscrite. Il incombe aux autres participants (non licenciés) de s'assurer personnellement.

## **ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE**

Tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

## **ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Tout concurrent certifie avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

LE COMITÉ D'ORGANISATION

LE SPORTIF